

Procès-Verbal du Conseil Municipal du

JEUDI 6 AVRIL 2023 à 18H00 à la mairie

Présent :

Joël CONSTANT ; Bruno LIMERAT ; Suzanne HESELTON ; Catherine CASAMAYOU ; Patricia DAVILA ; Michel SEJOURNE ; Valérie MONTAGUT ; Nicole PENINE ; Anne MEZURAT ; Laurence OREILLER ; Maxime GUINOT ; Fabrice THIEFFIN ; Cathy CUPRYS ; Bruno MAUGEY M. Olivier GUIGNOT conseiller aux décideurs locaux (DGFIP).

Absents excusés :

Jérôme PUYPELAT (pouvoir à Suzanne Heselton)

Secrétaire de séance :

Suzanne HESELTON

Le Maire ouvre la séance et donne des nouvelles sur la santé de Marlène Matha, secrétaire.

1. Approbation du PV de la dernière réunion du Conseil Municipal du 2 février 2022

Approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu des différentes réunions et commissions

- RV pour poste agent technique ; - RV pour maitre-nageur saison estivale ; - RV DDT pour logement indigne ; - Réunion à Lisle pour le passage de Tour de France ; - Réunion adjoints et conseillers délégués ; - Réunion sentiers de randonnée à Siorac ; - SDE 24 pour audit école primaire ; - RV ADIL ; - SIVOS Ribérac à St Martin ; - RV ATD pour compétence assainissement CCPR en 2026 ; - Eau Cœur du Périgord ; - Commission finances ; - Commission personnel pour poste de secrétaire de mairie ; - Repas des aînés ; - RV Isola ; - RV avec Conseiller aux décideurs locaux ; - Conseil école primaire ; - SCOT Périgord vert à Brantome ; -Budget 2023 ; -Copil voie verte et schéma cyclable à Allemans ; - Budget pour le personnel ; - RV Ariane bureautique (téléphonie) ; - Entretien pour le poste de secrétaire de mairie ; - Commission voirie CCPR ; - Etat des lieux Camping ; - Signature contrat Camping ; - Inspection annuelle gendarmerie à Ribérac ; - Commission impôts ; - Réunion SMD3 ; - Conseil école maternelle ; - Bureau CCPR à St Victor ; - RV expert pour orage du 20 juin 2022 ; - Commission bulletin municipal ; - RV parents d'élèves ; - Conseil communautaire à Celles ; - Plouf de printemps ; - Réunion informelle du conseil ; - Réunion à la Préfecture pour le Tour de France ; - AG Comité d'action sociale à Périgueux ; - Commission finances ; - Bureau CCPR à Bauclair ; - Commission voirie CCPR ; - SRB Dronne à Celles.

Sur les réunions à venir ont été ajoutées : la réunion pour le déploiement de la fibre optique le 26 avril à 18h30 au cinéma Max Linder à Ribérac ; Elections sénatoriales, réunion du conseil municipal obligatoire le vendredi 9 juin.

3. Camping : accord pour la location de la licence IV communale. Tarifs 2023, renouvellement du classement.

Les nouveaux gérants demandent à louer la licence IV communale pour le snack du camping, le conseil donne son accord à l'unanimité pour un montant de 400€/an qui reste inchangé depuis l'année dernière.

Les tarifs des emplacements ont été légèrement modifiés avec une augmentation de 0,50€ par adulte/nuit passant à 4,00€, une augmentation de 0,70€ passant à 4,00€/nuit pour l'électricité, le forfait/nuit ACSI a été augmenté de 12€ à 13€.Le conseil municipal valide les tarifs proposés pour 2023.

Le classement 2 étoiles du camping (pour 5 ans) expire en juillet. Suite à la présentation des différentes formules par le cabinet In Auris, le conseil valide la formule « Sûre » pour 600,00€.

4. Demande auprès de pôle-emploi pour un poste de CUI au niveau des cantonniers

Suite au congé maladie de la cantinière, un agent technique, diplômé en restauration assure le remplacement. Afin de pas pénaliser les services techniques, il est proposé de recruter un agent en CUI pour 20h/semaine pendant 9 mois. L'agent ayant plus de 50 ans, la commune peut être aidée par l'Etat à hauteur de 50% sur son salaire.

Le conseil donne son accord pour recruter l'agent à partir de 12 avril 2023.

5. Modification de statuts de l'Agence Techniques Départementale

Reporté à une réunion ultérieure.

6. Motion Commune St Léon/l'Isle

Lors d'une réunion du conseil municipal de St Léon/l'Isle, les élus de cette commune ont voté pour soutenir les communes touchées par le sinistre de grêle du 20 juin dernier, les élus de Lisle ont donné un avis favorable pour cet acte de soutien.

7. Encaissement d'un chèque de Groupama

Le panneau d'agglomération et le portique, à l'entrée de Lisle route de Brantôme ont été dégradés par un automobiliste non assuré. Le Conseil accepte un chèque de 3779,30€ de Groupama pour le remboursement des dégâts causés, la somme 250€ reste à la charge de la commune.

8. Vote des différents comptes administratifs commune et assainissement

<u>Commune</u>	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats de clôture	206 267,39 €	-100 159,26 €	106 108,13 €
<u>Assainissement</u>			
Résultats de clôture	77026,67 €	51 502,89 €	128 529,56 €

Après que le maire soit sorti de la salle, Nicole PENINE la doyenne de l'assemblée passe au vote. Les élus ont voté à l'unanimité les comptes administratifs 2022.

Le conseiller aux décideurs locaux, M. Guinot demande à quand la prochaine date du curage des lagunes ; normalement prévu en 2027. Le coût du curage des lagunes représentait environ 40000€ en 2016. L'organisme SATESE contrôle l'état des lagunes et le niveau des boues.

9. Vote des comptes de gestion commune et assainissement

Les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement correspondent aux centimes près à ceux de la commune, ils sont également approuvés à l'unanimité par le conseil.

10. Affectation des résultats

- Budget commune : Il est proposé d'affecter la somme de 206 267.39€ au compte 1068 investissement recettes et la somme de 100 159.26€ au compte 001 investissement dépenses.
- Budget assainissement : Proposition d'affecter la somme de 77 026.67€ au compte 002 fonctionnement recettes et la somme de 51 502.896€ au compte 001 investissement recettes.

Ces affectations sont approuvées à l'unanimité.

11. Taux de fiscalité

Afin d'équilibrer le budget 2023, la commune doit augmenter les taux de fiscalité. Les taux de la commune sont relativement bas par rapport à une commune de même taille et aux communes locales.

Le conseil décide à l'unanimité une augmentation de 15% pour consolider notre budget 2023.

Mr Bruno LIMERAT demande aux élus de s'engager dans les dépenses de fonctionnement.

	Taux voté 2023	Produits attendus 2023
Taxe foncière bâti	44,60 %	446 892,00 €
Taxe foncière non-bâti	49,05 %	23 985,00 €
Taxe d'habitation (maisons secondaires)	10,18 %	38 642,00 €
	Total attendu :	509 519,00 €

12. Vote des budget 2023 commune et assainissement

Le budget communal de fonctionnement est de 896 787,00€ équilibre en dépenses et recettes.

Investissement	Dépenses	Recettes
Reste à réaliser	131 660,28 €	16 174,00 €
Propositions	342 127,72 €	457 614,00 €
Total :	473 788,00 €	473 788,00 €

Une enveloppe de 7960€ est proposé pour les subventions des associations, il reste à attribuer un montant à chaque association.

Après présentation des budgets par le conseiller aux décideurs locaux, M. Olivier GUINOT et suite à diverses questions des élus, le maire procède au vote.

Le budget de la commune est voté à la majorité : 1 contre – 14 POUR.

Le budget assainissement est voté à l'unanimité.

Séance levée à 22h05